

Services de la société de l'information: procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques et des règles

1996/0220(COD) - 28/01/1998 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission aurait préféré que le Conseil confirme l'intégralité des dispositions proposées relatives au champ d'application et au fonctionnement de la directive. Néanmoins, à ce stade, elle accueille favorablement la position commune, eu égard à la nécessité d'une adoption définitive et à une mise en oeuvre rapide des mécanismes d'information réglementaire et de coopération administrative envisagés par cette proposition.